
Les Juifs de Turquie : entre les minorités et la construction identitaire turque

Laurent-Olivier MALLET

**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/cemoti/588>

ISSN : 1777-5396

Éditeur

AFEMOTI

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 1999

Pagination :

59-81

ISSN : 0764-9878

Référence électronique

Laurent-Olivier MALLET, « Les Juifs de Turquie : entre les minorités et la construction identitaire turque », *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien* [En ligne], 28 | 1999, mis en ligne le 31 mars 2004, consulté le 05 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cemoti/588>

Ce document a été généré automatiquement le 5 mai 2019.

Tous droits réservés

Les Juifs de Turquie : entre les minorités et la construction identitaire turque

Laurent-Olivier MALLET

RÉSUMÉS

Les premières années de la République de Turquie furent pour les Juifs comme pour l'ensemble des citoyens turcs une période de profonds bouleversements ainsi que celles de l'émergence, si ce n'est d'un nouveau sentiment, tout au moins d'un nouveau discours identitaire. Les Grecs, les Arméniens et les Juifs se sont retrouvés, après le traité de Lausanne et l'instauration de la République de Turquie, dans une situation paradoxale. D'un côté, ils avaient acquis de nouveaux droits, dont une citoyenneté pleine et entière; d'un autre côté, ils bénéficiaient d'un régime d'exception issu des dispositions du traité de Lausanne concernant les minorités non musulmanes. Dans les faits, les inégalités entre musulmans et non-musulmans ne furent pas supprimées mais changèrent de nature. Les premières décennies de la République turque furent ainsi pour les « nations » devenues « minorités » une période de contradiction entre une exigence de turquification sans cesse renforcée et une sorte de mise à l'écart, le tout alimenté par des souvenirs sanglants encore vifs. L'auteur étudie les pressions exercées par les autorités turques pour faire renoncer les "minorités" aux stipulations du traité de Lausanne les concernant, et ceci dans l'ambiance discriminatoire du moment. Les Juifs servant ici d'étude de cas privilégiée.